

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-3986**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Industrie - Autorisation donnée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour engager les travaux de réalisation des équipements portant sur les parcelles communautaires situées 21-22, rue Joannès Carret et cadastrées sous les numéros 68, 69, 85 et 86 de la section AL

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-3986**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Industrie - Autorisation donnée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour engager les travaux de réalisation des équipements portant sur les parcelles communautaires situées 21-22, rue Joannès Carret et cadastrées sous les numéros 68, 69, 85 et 86 de la section AL**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire par ordonnance d'expropriation du 24 novembre 2008, publiée le 4 mars 2009, et par acte du 5 août 1997, de 4 parcelles d'une surface totale de 25 000 mètres carrés situées 21-22, rue Joannès Carret à Lyon 9° et cadastrées AL 68, AL 69, AL 85 et AL 86.

Ce tènement est en cours de cession à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Industrie. Les travaux consistent, dans un premier temps, au déplacement de la rue Joannès Carret et à la démolition des bâtiments, avant la réalisation, dans un second temps, des équipements prévus par la ZAC.

Dans l'attente de la régularisation de la cession, il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la SERL ou toute société se substituant, à engager les travaux de réalisation des équipements portant sur ledit bien communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) ou toute société se substituant à engager les travaux de réalisation des équipements portant sur les parcelles communautaires situées 21-22, rue Joannès Carret et cadastrées AL 68, AL 69, AL 85 et AL 86, dans le cadre du projet de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Industrie à Lyon 9°.

2° - Cette autorisation ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.